

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>En exercice</i> : 15	<i>Présents votants</i> : 13	<i>Pour</i> : 13	<i>Abstention</i> : 0	<i>Contre</i> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille dix-neuf, le 18 septembre 2019 à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 29 août 2019.

PRESENTS :

ABBES Jean Gérard	<i>Absent</i>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	POUR
BAZINET Bernard	POUR	LEONARD Roger	POUR	PELLEVOISIN Joël	POUR
BARTEAU Etienne	POUR	MALLEMANCHE Valérie	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
CHABOT-LALAY Patricia	<i>Absente</i>	MARENDA Yoann	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie- Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S):

ABSENTS: Jean-Gérard ABBES, Patricia CHABOT-LALAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Yoann MARENDA

2019-42 Désignation du coordonnateur Recensement 2020 (correspondant Insee)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1973 sur l'informatique, les fichiers et les libertés

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population

Considérant :

- qu'il est nécessaire de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement de la population

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le maire à nommer le coordonnateur par arrêté municipal.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT



Pour copie conforme en Mairie, le 24 septembre 2019
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT

Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 24 septembre 2019
Page 1 sur 1

